

First Phosphate reçoit une lettre d'intérêt pour un financement maximum de 170 millions de dollars US de la part de l'Export-Import Bank of the United States (EXIM)

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 29 septembre 2023) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC Pink: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a reçu, le 26 septembre 2023, une lettre d'intérêt (« LOI ») de l'Export-Import Bank of the United States (« EXIM »), dans laquelle EXIM indique qu'elle serait en mesure de fournir un financement d'un montant maximum de 170 000 000,00 USD à la Société.

La lettre d'intention vise à soutenir l'achat de biens et de services américains par First Phosphate au Canada. Elle est assortie d'un délai de remboursement maximal de 10 ans et expire le 14 octobre 2024.

En outre, la transaction peut bénéficier d'une considération spéciale en vertu de la section 402 du renouvellement de l'autorisation d'EXIM pour 2019 (P.L. 116-94), qui demande à EXIM de prendre des mesures pour atténuer l'impact concurrentiel du soutien à l'exportation fourni par la République populaire de Chine et d'autres pays couverts pour des opportunités telles que celle-ci et/ou pour faire progresser le leadership comparatif des États-Unis dans les zones d'exportation transformationnelles dans le cadre du programme d'EXIM China and Transformational Exports Program (« CTEP »).

"First Phosphate s'est engagée à créer une réserve stratégique d'acide phosphorique purifié (« PPA ») pour soutenir le développement de l'industrie des batteries lithium-fer-phosphate (« LFP ») en Amérique du Nord", a déclaré John Passalacqua, DG de l'entreprise. "Nous remercions la banque EXIM et les décideurs politiques américains d'avoir œuvré à la mise en place d'une solide chaîne d'approvisionnement en batteries LFP en Amérique du Nord. Nous sommes honorés par la réception de la lettre d'intention et nous sommes impatients de nous engager à acheter nos biens d'équipement et nos services en Amérique grâce au soutien d'EXIM. L'accès à ce financement stable, garanti par le gouvernement, nous permet de développer nos projets de manière judicieuse tout en limitant la dilution des capitaux propres pour nos actionnaires".

First Phosphate précise que la lettre d'intention ne constitue pas un engagement de financement et ne garantit pas l'accès de la société à tout ou partie du financement d'EXIM. EXIM doit procéder aux vérifications préalables habituelles avant d'émettre un engagement définitif pour cette transaction. Tous les engagements définitifs doivent être conformes aux politiques de l'EXIM ainsi qu'aux exigences du programme, de la législation et de l'éligibilité.

À propos de l'Export-Import Bank of the United States

L'EXIM est l'agence officielle de crédit à l'exportation des États-Unis. L'EXIM est une agence indépendante du pouvoir exécutif dont la mission est de soutenir les emplois américains en facilitant l'exportation de biens et de services américains. Lorsque les prêteurs du secteur privé ne peuvent ou ne veulent pas fournir de financement, l'EXIM comble le vide pour les entreprises américaines en les dotant des outils de financement nécessaires pour être compétitives sur les marchés mondiaux. Ce faisant, l'agence met sur un pied d'égalité les biens et services américains qui se heurtent à la concurrence étrangère sur les marchés d'outre-mer, de sorte que les entreprises américaines peuvent créer davantage d'emplois américains bien rémunérés. Parce qu'elle est soutenue par la pleine foi et le crédit des États-Unis, l'EXIM assume des risques de crédit et de pays que le secteur privé ne peut pas ou ne veut pas accepter. La charte de l'agence exige que toutes les transactions qu'elle autorise soient assorties d'une assurance raisonnable de remboursement ; l'EXIM maintient constamment un faible taux

de défaillance et surveille de près les risques de crédit et autres de son portefeuille.

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, CAO

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate/>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Toute déclaration contenue dans le présent communiqué de presse qui n'est pas une déclaration de fait historique peut être considérée comme une déclaration prospective. Les déclarations prospectives sont souvent identifiées par des termes tels que "peut", "devrait", "anticiper", "s'attendre à", "potentiel", "croire", "avoir l'intention" ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent des déclarations relatives à : l'engagement de la Société à produire des matières phosphatées de grande pureté sous une faible empreinte carbone ; les plans de la Société d'intégrer directement les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de piles LFP ; le développement proposé par la Société de ses revendications territoriales dans la région du Saguenay ; les conditions de la lettre d'intention avec EXIM, y compris les montants du financement potentiel, l'admissibilité à une considération spéciale en vertu de l'article 402 du renouvellement de l'autorisation d'EXIM en 2019, la satisfaction de la Société ou la diligence raisonnable proposée par EXIM, les prochaines étapes par EXIM ou la Société à l'égard de la lettre d'intention, s'il y a lieu ; les utilisations proposées par la Société pour le financement, s'il est reçu, et les limites imposées par EXIM ; les avantages du financement pour la Société et ses actionnaires, y compris les limites à la dilution des actionnaires ; les conditions, les avantages, les obligations et les délais associés à l'accord avec ABF ; et l'intention de la Société de purifier la roche ignée anorthosite phosphatée propre pour obtenir une grande quantité de PPA de qualité batterie.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur certaines hypothèses et sur des événements futurs attendus, à savoir : la capacité de la Société à

produire des matériaux phosphatés de haute pureté avec une faible empreinte carbone ; la capacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains producteurs nord-américains majeurs de batteries LFP ; la capacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay ; la capacité de la Société à respecter les termes de la lettre d'intention avec EXIM ; la capacité de la Société à réaliser les utilisations proposées pour le financement, si elles sont reçues ; la capacité de la Société à réaliser les avantages du financement pour la Société et ses actionnaires ; la capacité de la Société à mettre en œuvre et à réaliser les objectifs de la lettre d'intention avec EXIM ; la capacité de la Société à réaliser les avantages du financement pour la Société et ses actionnaires ; la capacité de la Société à réaliser les termes, avantages, obligations et échéanciers associés à l'entente avec ABF ; et la capacité de la Société à réaliser son intention de purifier la roche ignée anorthosite phosphatée propre pour en faire une grande quantité de PPA de qualité batterie.

Ces déclarations impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, les performances ou les réalisations diffèrent matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations, y compris, mais sans s'y limiter : l'incapacité de la Société à produire des matériaux phosphatés de haute pureté avec une faible empreinte carbone ; l'incapacité de la Société à s'intégrer directement dans les fonctions de certains grands producteurs nord-américains de batteries LFP ; l'incapacité de la Société à développer ses revendications territoriales dans la région du Saguenay ; l'incapacité de la Société à respecter les conditions de la lettre d'intention avec EXIM ; l'incapacité de la Société à réaliser les utilisations proposées pour le financement, s'il est reçu ; l'incapacité de la Société de réaliser les avantages du financement pour la Société et ses actionnaires ; l'incapacité de la Société de réaliser les termes, avantages, obligations et échéanciers associés à l'entente avec ABF ; et l'incapacité de la Société de réaliser son intention de purifier la roche ignée anorthosite phosphatée propre en une grande quantité de PPA de qualité batterie.

Les lecteurs sont avertis que la liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Le lecteur est également invité à ne pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, car rien ne garantit que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels elles reposent se concrétiseront. Ces informations, bien que considérées comme raisonnables par la direction au moment de leur préparation, peuvent s'avérer incorrectes et les résultats réels peuvent différer matériellement de ceux anticipés.

Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont expressément qualifiées par cette mise en garde et reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et sont susceptibles de changer par la suite. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, estimations ou opinions, d'événements ou de résultats futurs ou autres, ou à expliquer toute différence importante entre les événements réels ultérieurs et ces informations prospectives, sauf si la loi applicable l'exige.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/182378>